

CAP Locale « Gestion Publique » Catégories B et C 17 mars 2011

Ordre du jour :

- Liste d'aptitude C en B 2011,
- Tableaux d'avancement 2011 B et C,
- Questions diverses.

Liste d'aptitude C en B 2011 :

La CAP locale réunie à Châteaulin le 17 mars 2011 a statué sur les inscriptions départementales sur la liste d'aptitude à l'emploi de contrôleur de 2^{ème} classe pour l'année 2011. Peuvent être nommés contrôleurs du Trésor public de 2^{ème} classe, les fonctionnaires de catégories C qui justifient d'au moins neuf ans de services publics au 31 décembre 2011.

- Les agents proposés doivent justifier au moins de la note de référence en 2008, 2009, 2010 ;
- Il est tenu compte des propositions motivées par les chefs de services et de l'évaluation des agents retracée dans les comptes rendus d'évaluation-notation ;
- Les agents déjà proposés, classés par les Directeurs locaux, mais pas encore inscrits sur la liste d'aptitude bénéficient d'une priorité d'inscription ;
- Dans le cadre du plan ministériel de qualification, les directeurs locaux sont invités à porter une attention particulière aux candidatures des très bons dossiers des agents de 58 ans et plus.
- Les agents s'engagent à la mobilité dans tous postes ou service du département ;

Cette année, 213 agents remplissaient les conditions statutaires pour postuler, et 177 s'étaient portés candidats. (en 2010, 199 ayant vocation pour 159 candidats). Les possibilités de promotions 2011 pour le Finistère s'élèvent à 18 emplois (19 en 2010).

Les représentants en CAP locale ont statué sur une liste finale de 23 collègues « proposés classés ».

Classement	Noms Prénoms	Postes/ services
N°1	PERROT Corinne	SIP Brest Abers
N°2	FILY Chantal	Brest Municipale
N°3	BERNARD Chantal	Pont L'Abbé
N°4	CANEVET Didier	DDFIP Brest
N°5	PODEUR Muriel	SIP Brest Abers
N°6	LE COZ Martine	SIP Châteaulin
N°7	GUILLOU Marie France	Brest CHU
N°8	FLECHER Viviane	Quimperlé
N°9	ANSQUER Sylvie	Quimper CH
N°10	POULIQUEN Madeleine	Landivisiau
N°11	GLAIRAN Sylvie	Lanmeur
N°12	NEDELEC Geneviève	Brest Banlieue
N°13	YAOUANC Véronique	Plabennec
N°14	BOUILLE Michèle	Quimper Municipale
N°15	QUELENNEC Nelly	Rosporden
N°16	CORRE Nelly	DDFIP Brest
N°17	OMNES Anne Marie	Saint Pol de Léon
N°18	BERVAS Agnès	DDFIP Brest
N°19	HASCOET Armelle	Pont Croix
N°20	KERLEO Philippe	DDFIP Brest
N°21	BOSCHEL Marie Hélène	Quimperlé
N°22	LE BRAS Anne	CPSR Brest
N°23	CREACH Catherine	SIP Brest Rade

La fusion des corps de catégorie B de la DGFIP est prévue le 1^{er} septembre 2011 et le calendrier de gestion de la liste d'aptitude 2011 est avancé comme pour 2010 au 1^{er} semestre 2011.

La CAP centrale du 22 juin 2011 déterminera le nombre définitif d'agents retenus pour le Finistère, les agents seront nommés le 31 août 2011 dans leurs fonctions.

Une CAP locale, début juillet, devrait statuer sur les affectations des lauréats de la liste d'aptitude 2011 en même temps que le mouvement de mutations au 1^{er} septembre 2011.

Seule organisation à défendre la liste d'aptitude, vos élus Force Ouvrière ont voté pour ces propositions départementales.

Contrairement aux autres organisations syndicales qui s'opposent à ce mode de recrutement, nous considérons que ce mode d'accès est tout à fait légitime, et offre la possibilité de pouvoir conjuguer, notamment pour les femmes, déroulement de carrière et vie personnelle.

En conséquence, lors de cette CAP nous avons réaffirmé notre attachement à la liste d'aptitude et revendiqué une amélioration du nombre de recrutement opéré par cette voie.

Tout en prenant acte des dispositifs permettant de retenir certains agents en fin de carrière, nous avons également rappelé notre revendication du passage systématique au Corps supérieur 6 mois avant la cessation d'activité.

Enfin, et dans le cadre des discussions actuelles sur les futures nouvelles règles de gestion des agents de la DGFIP, qui devraient s'appliquer progressivement en 2012, le maintien du droit au retour dans le département d'origine pour les promus internes par concours ou liste d'aptitude, demeure un acquis très fort que nous souhaitons préserver dans l'intérêt des agents.

Pour FO DGFIP, la promotion sociale est un choix et non une punition !

- **Pour FO DGFIP, cette position doit pouvoir profiter à tous les agents de la DGFIP,**
- **Pour FO DGFIP, cette position va dans le sens d'une évolution positive des règles de vie des agents des deux filières,**
- **FO DGFIP est la seule organisation à défendre cette position et continuera à se battre et à revendiquer dans l'intérêt de tous les agents !**

Tableaux d'avancement 2011

Les conditions à remplir pour accéder à l'avancement de grade sont les suivantes :

Contrôleur Principal	Contrôleur 1^{ère} classe	Agent d'administration principal 1^{ère} classe	Agent d'administration principal 2^{ème} classe
Contrôleur 1 ^{ère} classe justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon et d'au moins cinq ans de services effectifs en catégorie B	Contrôleur 2 ^{ème} classe justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon et d'au moins cinq ans de services effectifs en catégorie B.	AAP2 ayant au moins deux ans d'ancienneté dans le 6 ^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs en C.	AA1 ayant atteint au moins le 5 ^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs en C.

Les agents proposés et classés pour les tableaux 2011 l'ont été selon les critères de sélection suivants :

- Les agents ayant 58 ans et plus au 31 décembre 2011,
- Les agents inscrits l'année dernière mais non passés faute d'emplois,
- Les autres agents départagés comme suit :
 1. Prise en compte de l'échelon par ordre décroissant ;
 2. Dans un même échelon, prise en compte du total des évolutions de ,notes 2008,2009, et 2010 par ordre décroissant ;
 3. Dans un même échelon, à égalité dans le total des évolutions de note 2008,2009 et 2010, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

Les agents seront nommés au **1^{er} janvier 2011 pour les AAP2, AAP1, C1** et au **31 août 2011 pour les Contrôleurs Principaux** suite à la tenue des CAP centrales les 22 et 23 juin 2011.

Tableau d'avancement à Contrôleur Principal

Noms Prénoms	Affectations	Rangs de classement
GRANDJEAN Alain	Quimper CH	N°1
GUILLOU Jean Yves	ERD	N°2
CASTEL Geneviève	Brest CHU	N°3
POULIQUEN Marie Pierre	SIP Morlaix	N°4
POUPON Martine	Saint Renan	N°5
INIZAN Gisèle	ERD	N°6
GAUDIN Chantal	Daoulas	N°7
KERHOAS Monique	DDFIP Quimper	N°8
ARIAS Nathalie	Crozon	N°9
RAVATIN Hélène	Crozon	N°10
LE BARS Hélène	Quimper Municipale	N°11
COIC Sylvie	Concarneau	N°12
LE QUERE Annie	Quimper CH	N°13
LE GAC Agnès	Plabennec	N°14
JEANNIN Fabrice	DDFIP Brest	N°15
LAGADEC Ida	Paerie	N°16
BODENEZ Geneviève	Daoulas	N°17
MANACH René	ERD	N°18
LE COAT Lionel	Saint Thégonnec	N°19
CHMURA Denis	Brest Amendes	N°20

Tableau d'avancement à Contrôleur 1^{ère} classe

Noms Prénoms	Affectations	Rangs de classement
EOZINOU Catherine	Saint Renan	N°1
CORNUAULT Marie Laure	Ploudalmézeau	N°2
DUBOIS Véronique	SIP Brest Abers	N°3
LE SAUX Martine	ERD	N°4
MOREL Louise	Saint Renan	N°5
GALLY Michelle	Brest Municipale	N°6
PENNANEACH Catherine	Douarnenez	N°7
JEZEQUEL Annie	Saint Renan	N°8
MEVEL Cathy	CPSR Brest	N°9
CANN Olivier	Chateaufort du Faou	N°10
HALLEGOUET Nathalie	PLabennec	N°11
LE GRAND Christelle	SIP Douarnenez	N°12
SALAUN Gaëlle	CPSR	N°13
THOMAS Sébastien	Quimperlé	N°14

Tableau d'avancement à Agent d'Administration Principal de 1^{ère} classe

Noms Prénoms	Affectations	Rangs de classement
DANIGO Louis	Quimper Municipale	N°1
MAGUEUR Armelle	Landivisiau	N°2
SALIOU Claude	Saint Renan	N°3
NICOLAS Jean Luc	Landerneau	N°4
LEDRU Frédéric	DDFIP Brest	N°5
TREGUER Christine	Lannilis	N°6
RAGUENES Mikael	ERD	N°7
HASCOET Armelle	Pont Croix	N°8
CREACH Catherine	SIP Brest Rade	N°9
L HOSTIS Denis	Paerie	N°10
BARBIER Pascal	Brest Municipale	N°11
BONDERFF jacqueline	Daoulas	N°12
PERROT Corinne	SIP Brest Abers	N°13
QUEMENEUR Françoise	DDFIP Brest	N°14
BRELIVET Béatrice	Pont Aven	N°15
LE GALL Yves	Pont Aven	N°16
PODEUR Muriel	SIP Brest Abers	N°17

LE HIR Denise	ERD	N°18
COLLINA Yvonne	Carhaix	N°19
LANDURANT Gérard	Fouesnant	N°20
LE MOULLEC Martine	SIP Châteaulin	N°21
SELLIER Patrick	DDFIP Brest	N°22
RIPAULT Annie	Quimper et Banlieue	N°23
BERVAS Nathalie	DDFIP Brest	N°24

Tableau d'avancement à Agent d'Administration Principal de 2^{ème} classe

Noms Prénoms	Affectations	Rangs de classement
FOLL Jacques	DDFIP Brest	N°1
BERVAS Myriam	Pont Croix	N°2
LACAILLE Agnès	CPSR	N°3
BURVINGT Emmanuelle	Landerneau	N°4
SPIESS Pascale	Concarneau	N°5
LE CORRE Gabriel	Quimper et Banlieue	N°6

Vos représentants Force Ouvrière se sont abstenus lors du vote de ces tableaux d'avancement de grades.

En effet, nous revendiquons que les tableaux d'avancement soient de la compétence unique des CAP centrales car selon les départements et les pyramides des âges, les conditions requises pour le classement des agents sont différentes d'un département à l'autre.

Nous revendiquons également que la notation ne vienne pas en seconde position pour départager les agents dans ce dispositif de sélection. Comment accepter que ce système de notation que nous dénonçons impacte autant la carrière des agents ?

Concernant ces deux points, l'Administration centrale a reconnu la légitimité de nos revendications et dans les futures règles de gestion harmonisée ces dérives seront corrigées.

Cependant, durant la période transitoire en gestion séparée par filière, le problème est toujours d'actualité et nous nous devons de le dénoncer !

Nous avons également souligné que le tableau d'avancement devrait bénéficier à tous les agents dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.

Enfin à notre initiative, l'Administration a accepté de retenir plus de dossiers que le nombre de places proposées pour le département. Cela permettra de préserver la possibilité de profiter d'un rompu favorable en CAP centrale ou d'un désistement éventuel.

QUESTIONS DIVERSES

Lors du CTPD du 9 décembre dernier, nous avons acté l'adoption dans les services de la DGFIP d'un dispositif relatif à la mise en œuvre des règles de vie au travail notamment sur la typologie ARTT et les protocoles d'horaires variables. Nous avons rappelé au Président de la CAP que dans un contexte de fortes pressions sur les agents, en raison de la baisse dramatique des effectifs, la remise en cause de certains avantages liés aux horaires variables (possibilité de récupération sur plages fixes) semblait particulièrement contre productive pour le moral des agents.

Certes, notre intervention dans cette CAP fait suite à un cas isolé semble t il dans le département, mais la vigilance s'impose à nous, pour dénoncer ce genre de dérives afin d'éviter que la nécessité de service devienne pour certains, un instrument de gestion pour assurer correctement les missions.

En réponse à notre intervention, le Président a souligné que la nécessité de service pouvait être envisagée de façon ponctuelle et qu'il restait attentif au fait qu'elle ne devienne pas un outil de gestion restrictif pour les droits des agents.

Nous resterons vigilants sur ces sujets et prendrons toutes nos responsabilités le cas échéant.

Vos REPRESENTANTS FO EN CAPL

CAP B : Michelle GALLY ; Eric STANGUENNEC ; Fabrice SALOU, Erick GUERRY.

CAP C : Muriel PODEUR, Denis CAMARET, Olivier SABOUREAU, Erick GUERRY (Expert).

Pour tous renseignements complémentaires appeler au 02.98.80.59.12
ou adresser un courriel à fo.029@dgfip.finances.gouv.fr